

Extrait du El Correo

<http://www.elcorreo.eu.org/Vols-de-bebes-des-disparus-de-la-dictature-argentine>

Début du procès de l'affaire Jorge Vildoza, n ° 2 de
l'ESMA

Vols de bébés des disparus de la dictature argentine

- Notre Amérique - Terrorisme d'Etat - Argentine -

Date de mise en ligne : dimanche 22 février 2015

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

Le temps n'a jamais fait justice, ni effacé la douleur, même par amour. Carlos Debiasi, El Correo

Ce mardi 24 février vont commencer les audiences du procès où est jugée Anne Marie Grilmaldos, épouse de l'ex officier de marine sous la dictature argentine, supposé décédé, pour s' être approprié Javier Penino Viñas en 1977. Sa famille espère que le jugement, en plus de faire justice, fera changer de position Javier, qui défend l'accusée.

Il y a 38 ans, l'ex Officier de la Marine Nationale Jorge Vildoza a volé au sein de l'*Escuela de Mecánica de la Armada* (ESMA) (Ecole de Mécanique de la Marine ou ESMA) un nouveau-né, le fils de Cecilia Viñas et de Hugo Penino. Un survivant de l'ESMA a vu sortir le numéro 2 de l'ESMA, en civil avec un bébé dans ses bras, un jour férié. Sept ans plus tard, un médecin qui s'est occupé du même enfant dans une maison de Martínez [Quartier ultra chic de la banlieue nord du grand Buenos Aires], a vu son attention attirée par le fait que la mère supposée semblait être la grand-mère, que la chambre impersonnelle ressemblait à une chambre d'hôpital, que le garçon était très triste et que dans la maison il y avait un photo encadrée d'un officier de marine. Le médecin en a parlé aux Grand-mères de Place de Mai, il leur a présenté un portrait qu'il avait fait du garçon, et ainsi ce fut ainsi que les Penino Viñas ont trouvé la première piste certaine dans une recherche qui n'en finit toujours pas. L'enfant a été formellement identifié en 1998. Il porte le nom de Javier Gonzalo Penino Viñas, mais conserve des liens avec celle qui se l'est approprié et il est venu de Londres, où il vit, pour témoigner du côté de la défense dans le procès Anne Marie Grilmaldos qui commence ce mardi. Là, il va croiser sa grand-mère Cecilia Pilar Fernández, mère de Cecilia Viñas, qui a 91 ans et veut livrer « l'une de ses dernières batailles pour l'identité de ce petit-fils ».

« Ce serait très bien de l'écouter et qu'il écoute - dit Estela de Carlotto- Je crois que s'il avait l'occasion d'écouter la voix de sa mère implorant pendant sa séquestration et demandant par la même occasion qu'il soit sauvé, et qu'on le trouve, ainsi peut-être lui arriverait à l'âme le message que sa maman lui a donné depuis sa captivité, une maman qui n'est jamais revenue ». Entre décembre 1983 et mars 1984, Cecilia Viñas a réussi à communiquer par téléphone depuis un lieu où elle était séquestrée. Son frère Carlos, qui sera aussi témoin, a enregistré la conversation que la famille conserve encore.

« C'est abasourdissant sans aucun doute parce que, de quelque façon, nous allons le voir assis dans le banc d'en face, mais nous avons confiance dans ce qui va être exposé, au moins de notre part, cela va être la vérité et que cela va agir et aura des conséquences - dit-il-. Ils m'ont dit qu'il veut être là et qu'il veut d'abord témoigner pour après participer au reste du procès. Cela me semble fantastique. Quoi qu'il en soit, il va écouter, vivre chaque étape et va voir sa grand-mère de 91 ans témoigner pour la énième fois ». Et il ajoute : « Elle me préoccupe beaucoup, cette grand-mère de Javier, ma maman, qui a 91 ans et va livrer l'une de ses dernières batailles pour faire quelque chose pour l'identité de son petit-fils, pour la vraie incorporation de son petit-fils dans la famille, qui est l'unique chose qu'elle peut faire pour sa fille ».

Qu'est-ce que la famille attend de ce procès ?

Nous étions anxieux, nous espérions ce moment. Nous avons vu comment beaucoup de répresseurs et des gens qui se sont appropriés des enfants n'ont même pas eu de procès avec un jugement où est clairement fixé le degré de culpabilité et de responsabilité. Dans ce cas, pour moi et toute ma famille, cela nous semble extrêmement grave que le procès se tienne après si longtemps.

Combien d'années a-t-il fallu attendre ?

Depuis que nous avons appris que Javier était le fils de Cecilia, il avait sept ans. Nous parlons d'il y a trente ans, presque 31. Compte tenu de comment les choses se sont passées, nous pensons que la remise à plat de tout ce qu'est arrivé à Javier est très importante, il est la victime la plus directe, puisque de Cecilia nous n'avons aucun sorte de nouvelles ni de Hugo non plus. C'est important pour que Javier puisse traverser un processus de jugement totalement juste et puisse tirer ses propres conclusions. Nous ne savons pas quels seront les résultats mais malgré le retard, ou malgré que cette dame soit en détention à domicile à cause de son état de santé, je crois que s'il y a une Justice et que justice est faite, il doit y avoir un jugement qui dit que ce qui a été volé est un être humain. Qu'ils l'ont volé depuis le ventre de la maman, ce qui présente des circonstances aggravantes très sérieuses, parce que monsieur Vildoza ne travaillait pas dans une usine. Et si tout à coup, il est apparu avec un bébé et qu'il travaillait à l'ESMA, ce n'était pas très difficile de déduire d'où venait cet enfant. Et de plus, tout ce que nous avons su, y compris de la part de Javier, à propos de ce qu'ils ont fait pour le cacher.

Il y a eu d'autres petits-enfants qui ont eu des difficultés dans la reconstruction des liens avec la famille biologique. Imaginez- vous un chemin semblable ?

C'est un chemin qu'il doit faire et je crois que le procès va aider à ce qu'il assimile toutes les informations et qu'il tire ses propres conclusions. C'est déjà un homme adulte. Une personne qui a deux enfants qui peut évaluer ce qui se passerait pour lui, si quelqu'un lui volait l'un de ses enfants, s'il pardonnerait à quelqu'un qui lui aurait volé un enfant, même s'il l'avait soigné et l'aimait beaucoup. Cela il faut le vivre. Comme lui a dit ma maman la dernière fois qu'elle a parlé avec lui : ce sont des lieux où la vie nous a placé, ce ne sont pas des lieux que nous choisissons. Je me souviens quand à 21 ans Javier a récupéré son identité, et un jour je lui ai dit : « Penses que nous pouvions t'avoir trouvé à sept ans ». Et il m'a répondu : « S'ils m'avaient restitué à sept ans, cela m'aurait détruit ». J'écoute ce que disent d'autres petits-enfants qui ont traversé des situations similaires et qui se sont rendu compte après, et je crois que c'est un processus qui doit se faire, même si cela va être douloureux pour tous.

Qui étaient ses parents ?

C'étaient deux personnes qui voulaient un monde meilleur. Deux personnes pensantes. Deux étudiants. Et deux travailleurs. Des gens solidaires. Les gens qui avaient des rêves très forts. Pour eux et pour leurs enfants, pour leur fils et à qui on a arraché cette possibilité. Et si réellement ce tribunal rend une sentence juste, je pense que nous allons rendre hommage aux parents de Javier et nous allons aider à ce que Javier fasse de plus un pas vers sa liberté.

Comment avez-vous obtenu les premières données ?

Après des Grand-mères de la Place de Mai est parvenue une information d'un médecin qui était de garde dans une clinique de l'oeuvre sociale navale et il s'est occupé d'un garçon quand il avait cinq ans dans une maison dans la zone de Martinez. Son attention a été attirée par le fait que la personne qui disait être la mère paraissait être une grand-mère ; que la chambre était impersonnelle comme une chambre d'hôpital, si propre et bien rangée que ce n'était pas une chambre d'un garçon de cinq ans ; et que l'enfant était très triste. Et que dans le living il y avait une

photo d'un officier de marine en uniforme et la maison était assez similaire à un bateau. Il a tiré des conclusions. De plus il était dessinateur. Il a fait une ébauche, un petit portrait de comment était le garçon. Nous regardons cela et cela nous a semblé intéressant. On a suivi le cours normal de toutes les plaintes. Nous demandons l'extrait de naissance et nous détectons l'adresse et le nom d'un médecin de la Marine.

Qu'y a-t-il eu de plus ?

Il y avait la date de naissance, qui était le 7 septembre, et celle-ci coïncidait avec celle que nous avons de l'accouchement de Cecilia. Nous sommes allés voir la personne qui avait déposé la plainte. Nous y avons été avec ma maman. Nous avons apporté une photo de ma fille quand elle avait quatre ans. Elle était avec une visière en carton et pouvait passer pour un garçon. Quand nous l'avons montré, le médecin nous a dit : « *Ah, ils ont lui fait une photo !* » à cause de la ressemblance qu'il y avait. Alors, nous avons la date de naissance ; il y avait aussi la déclaration de Sara Osatinsky qui disait que Cecilia avait accouché à l'ESMA. Nous fouillons encore plus. Nous avons vu que Juan Gasparini (un autre survivant) avait dit qu'il avait vu Vildoza un jour férié sortir de l'ESMA, habillé en civil, avec un bébé. Il y avait tellement d'éléments que nous avons demandé au juge d'instruction de citer à comparaitre Vildoza. Le juge était le même que celui qui intervenait dans le procès pour les appels téléphoniques de Cecilia. Il l'a cité comme témoin non comme accusé. Vildoza a refusé de faire l'analyse et s'est enfui. C'était pour nous la preuve que Javier était Javier et à partir de là jusqu'à ce que nous le localisions nous n'avons pas arrêté. Parce que la Justice argentine ne fonctionnait pas du tout, nous avons eu recours à la justice espagnole. Nous avons été les premiers témoins avec le juge Baltazar Garzón. Et cela a donné lieu à une quantité d'entretiens à la Télévision Espagnole qui ont été vus dans beaucoup de pays. À partir de là , a débuté un contact entre Javier et la docteur Marie Servini de Cubría (qui a mené l'instruction du dossier). Et le reste c'est de l'histoire connue.

Alejandra Dandan pour [Página 12](#)

Titre original : [Otra « batalla por la identidad »](#) . (Une autre « bataille pour l'identité »)

[Página 12](#). Buenos Aires, le 22 février 2015.

Traduit de l'espagnol pour [El Correo](#) par : Estelle et Carlos Debiasi

[El Correo](#). Paris, le 22 février 2015.

[\[Contrat Creative Commons\]](#)

Cette création par <http://www.elcorreo.eu.org> est mise à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 Unported](#). Basé sur une oeuvre de www.elcorreo.eu.org.